



(Photo Pierre Wibaut)
Mgr ALBERTUS MARTIN a présidé, vendredi dernier, la première messe concélébrée avec vingt prêtres, en Amérique du Nord. C'est à l'occasion de la clôture du congrès de spiritualité que cette messe pontificale appliquant les nouvelles formules liturgiques proclamées par le concile, a été célébrée. C'était la première expérience du genre en terre canadienne.

Vingt et un célébrants à la même messe

NICOLET (J.L.C.) — Mgr Albertus Martin, évêque de Nicolet, a célébré une messe pontificale, lors de la clôture du congrès de spiritualité, vendredi dernier. Cette messe était une manifestation religieuse

très spéciale. En fait, il s'agissait de la première application de la nouvelle formule de messe concélébrée avec vingt prêtres. C'est à l'occasion du congrès de spiritualité que le pape Paul VI a accordé la permission de célébrer une messe selon la nouvelle liturgie.

Mgr Martin, président de la cérémonie, les vingt prêtres accomplissent les mêmes gestes et les mêmes paroles tout au long de la messe. Ils forment un cercle autour de l'autel et prient avec l'évêque en effectuant les mêmes rites que l'officiant à l'autel. Ils viennent tour à tour à la communion, cherchant une partie de l'hostie puis viennent boire le vin du calice de l'évêque. C'est le sens communautaire de la messe qui est mis à profit dans la nouvelle formule. Elle appelle en plus la participation des fidèles. Notamment dans les chants du Gloria et du Credo qui ont

été chantés en français, vendredi dernier sur une mélodie composée par le père David Julien, conférence du congrès. La messe communautaire symbolise une fois de plus ce retour aux sources, ce rapprochement et l'« agnition » du concile. La messe pontificale de vendredi a été la première expérience de messe concélébrée avec vingt prêtres, en Amérique du Nord. Avant d'être autorisée officiellement, la nouvelle formule sera tentée comme expérience dans certaines circonstances, comme vendredi dernier. Le diocèse de Nicolet aura été un des premiers à mettre sur pied les réformes conciliaires approuvées par les pères de l'église. Il faut dire que le pasteur du diocèse, Mgr Albertus Martin est membre de la commission de liturgie et de la post-commission conciliaire en vue de l'application des nouvelles formules de la liturgie.

Michel Doyon bénéficie d'une sentence suspendue

DRUMMONDVILLE (D.N.C.) — Michel Doyon, 18 ans, originaire de Wickham et étudiant dans la Métropole a bénéficié d'une sentence suspendue mardi, après s'être reconnu coupable de méfaits publics, relativement à de fautes commises à la maison, à l'édifice des Postes de Drummondville, au cours des derniers mois.

Le jeune homme devra toutefois signer un cautionnement personnel de \$200 pour garder la paix pendant une période de deux ans. Il paiera par ailleurs une amende de \$25 pour les dommages à la propriété dont il s'est rendu coupable.

Doyon est l'un des trois commandos révolutionnaires du Québec appréhendés au cours de la nuit précédant la fête de la confédération. Ses deux complices, Gilles Rachand et Robert Huberdeau, n'ont pas comparu. Leur procureur était absent. Leur cause a été ajournée au 10 septembre.

Le procureur de la Couronne a fait remarquer au juge Benoit Turmel que ce jeune homme et ses compagnons avaient alerté l'édifice fédéral et paralysé tous les services à deux reprises. « Je ne suis pas contre la liberté des gens qui veulent manifester leur patriotisme », a-t-il déclaré mais cela ne doit pas être fait dans le désordre.

Me Marcel Nichols a insisté pour que le jeune Doyon ne soit pas sous l'impression que la Couronne veuille être trop clémente. « Il y a des moyens démocratiques pour préconiser une doctrine », a-t-il déclaré mais nous sommes d'avis que le jeu

se homme doit bénéficier d'une chance. Je suggère donc une amende pour les dommages, une sentence suspendue pour les méfaits mais un engagement de garder la paix pendant deux ans.

Le procureur du prévenu, Me Jacques Biron a noté enfin que ce ne sont pas les idées séparatistes qu'on reproche à son client mais bien plutôt les moyens utilisés pour les promouvoir. « Ce ne sont pas des idées recommandables pour une société libre », a-t-il admis. C'est une fougue de jeunesse et je suis sûr que l'expérience qu'il vit actuellement lui servira de leçon toute sa vie.

Le juge Benoit Turmel a ordonné en prononçant sa sentence que le jeune Doyon devait se compter chanceux de ne pas écoper d'une peine plus sévère. « En raison de votre âge », a-t-il déclaré, je vous accorde une sentence suspendue mais vous devez vous engager à garder la paix pendant deux ans. À défaut de fournir le cautionnement de \$200, vous devrez purger 30 jours de prison.

Canadiens victimes d'accident en France

DRUMMONDVILLE (D.N.C.) — M. et Mme François Dumontier, de Drummondville, ont subi des blessures cette semaine, dans un accident de la circulation survenu à Amiens, en France.

On ignore la gravité des blessures, mais il apparaît que les parents de M. Dumontier ont également été blessés.

L'accident a fait en tout sept blessés et un mort. La victime est M. Jules Laforge, qui conduisait l'autre véhicule. L'épouse de ce dernier, de même que deux autres passagers, ont également été blessés dans cet accident.

Nouvelle substance curative — Rétrécit les hémorroïdes

Une substance cicatrisante exclusive provoque la rétraction des hémorroïdes et la cicatrisation des tissus.

Un grand institut de recherche vient de mettre au point une substance cicatrisante sans pareille pour la rétraction des hémorroïdes, le soulagement de la démangeaison et la cicatrisation des tissus.

Cette substance ne fait pas qu'apaiser les douleurs locales; dans nombre de cas, on a pu observer une rétraction notable des hémorroïdes. Mieux encore, l'effet curatif du médicament s'est prolongé durant plusieurs mois.

Cette substance aux effets si bienfaisants se nomme la Bio-Dyne; elle aide rapidement à la cicatrisation des cellules et stimule la croissance des tissus nouveaux. La nouvelle Bio-Dyne est offerte soit en onguent, soit en suppositoires sous le nom de Preparation H. Elle est en vente dans toutes les bonnes pharmacies et s'accompagne d'une garantie de remboursement.

Blessé quand son automobile capote

DRUMMONDVILLE (D.N.C.) — Un jeune homme de Saint-Hyacinthe a échappé belle, quand son automobile a fait une embardée spectaculaire sur la route 13, non loin de Wickham. La victime, Jean-Claude Berville, 20 ans a été transportée à l'hôpital Sainte-Croix de Drummondville où on lui a donné les premiers soins.

Selon les informations recueillies sur les lieux, M. Berville aurait perdu le contrôle de son automobile, avant de capoter en bordure de la route. Le véhicule a subi des dommages de quelque \$1.000.

Maison incendiée

DRUMMONDVILLE (D.N.C.) — Un violent incendie a ravagé une maison de deux étages située dans le 3e rang de Saint-Majorique (à 7 milles de Drummondville).

La maison, propriété de M. Georges Larocque, est une perte totale. On n'a pu déterminer la cause de l'incendie.

Une équipe de six sapeurs de Drummondville, dirigée par le chef Conrad Proulx, a combattu les flammes pendant plus de trois heures. C'est le curé de la paroisse de Saint-Majorique qui a eu recours à la brigade de Drummondville. La maison était inoccupée au moment de l'incendie.

Tracy achètera un camion-citerne

TRACY (L.B.) — Le conseil municipal de Tracy vient de décider d'acheter un camion-citerne. Une résolution en ce sens a été adoptée lors de la dernière assemblée régulière.

M. Germain Hamel remporte la médaille d'or du Mérite agricole juvénile

NORBERTVILLE (D.N.C.) — M. Germain Hamel, président du cercle des Jeunes Agriculteurs de St-Norbert, vient de se mettre en évidence de façon particulière dans tout le Québec en remportant les honneurs dans le concours du Mérite Agricole Juvenile.

Ce succès remarquable vaut à M. Hamel la médaille d'or du Mérite Agricole Juvenile pour 1964, en plus d'un prix en argent et un séjour d'une semaine à l'exposition nationale de Toronto en novembre prochain.

La médaille d'or du Mérite Agricole Juvenile sera remise à M. Germain Hamel à l'occasion d'une manifestation spéciale qui aura lieu le 5 septembre prochain à Québec. Pour la circonstance, le jeune lauréat et tous les membres du cercle de Jeunes Agriculteurs de St-Norbert se rendront à Québec et rencontreront les autorités du Ministère provincial de l'Agriculture.

Un autre membre du cercle de Jeunes Agriculteurs de St-Norbert s'est aussi signalé dans le même concours du Mérite Agricole Juvenile. Mlle Solange Gardiner a gagné une médaille de bronze qui lui sera remise le 5 septembre à Québec. Ces bonnes nouvelles ont été communiquées à M. Germain Hamel et à Mlle Solange Gardiner par M. Jean-Marc Baillargeon du bureau des agronomes de Victoriaville. Les deux jeunes lauréats recevront sous peu

confirmation écrite de leurs succès.

Le lauréat gagnant de la médaille d'or du Mérite Agricole Juvenile pour 1964 est le fils de M. et Mme Lucien Hamel de St-Norbert et il fait partie depuis plusieurs années du cercle de Jeunes Agriculteurs de cette paroisse. M. Germain Hamel a été choisi comme président du cercle à l'automne 1963. Quant à Mlle Solange Gardiner qui gagne une médaille de bronze, elle est la fille de M. et Mme Leo-Paul Gardiner de la localité de Trochu. Mlle Gardiner fait partie d'une nombreuse famille avantageusement connue dans toute la région.

C'est la deuxième fois que le cercle de Jeunes Agriculteurs de St-Norbert voit l'un de ses membres se mettre en évidence dans tout le Québec en gagnant la médaille d'or du Mérite Agricole Juvenile. En 1957, cet honneur avait été remporté par M. Gilles Gauvreau. M. Gauvreau a pris une part importante aux activités du cercle de Jeunes Agriculteurs de St-Norbert et il en a été le président. M. Gauvreau exploite maintenant une ferme à St-Norbert et se fait remarquer par son activité dans les associations agricoles de sa paroisse et même des Bois-Francs et du diocèse.

Les électeurs propriétaires se prononceront ce soir

TRACY (L.B.) — C'est ce soir à 7 heures à l'hôtel de ville que les électeurs propriétaires de la ville de Tracy seront appelés à approuver un règlement adopté la semaine dernière par le conseil municipal, en vue de la construction d'un garage municipal au coût de \$70.000 et d'effectuer un emprunt par obligations pour en payer le coût.

L'assemblée publique sera

présidée par le maire, M. Laurier R. Menard.

La résolution mentionne que l'augmentation de la quantité d'outillage et de machineries rend nécessaire la construction d'un nouveau garage municipal, qui sera construit sur un terrain que la ville a acheté l'année dernière.

Cette bâtisse aura une superficie de 6.600 pieds carrés et un volume de 132.000 pieds cubes.

des membres du conseil. Il a été proposé que des soumissions publiques soient demandées pour l'achat d'un camion-citerne avec réservoir de 2.000 gallons impériaux. Les soumissions seront reçues au bureau du greffier jusqu'à 4 h. p.m. le 3 septembre prochain, pour être ouvertes à une séance qui sera tenue le même soir à 8 heures.

Maire suppléant

L'échevin Paul-A. Gagnon a été nommé maire suppléant de la ville de Tracy, en remplacement de M. Nick Van Doesburg, dont le terme comme maire venait de prendre fin. M. Paul Gagnon a été nommé maire suppléant pour les prochains trois mois. Il est au conseil municipal, en l'absence du maire Menard, à signer les chèques et autres documents.

Expropriation

Il a été proposé par l'échevin Paul-A. Gagnon, appuyé par l'échevin Nick Van Doesburg que les services d'estimateurs Begin, Charland et Valiquette soient retenus pour faire une expertise d'expropriation des lots P-36 et 40-47, appartenant à M. Fernand Joly, sur la route Marie-Victorin, et d'une partie des lots 46-46 et 46-25, pour l'élargissement et le redressement de la rue des Érables, à l'intersection de la route Marie-Victorin, selon le plan préparé par l'architecte-geomètre Alban Lemay. Il s'agit d'élargir l'entrée de la rue des Érables, qui conduira au Centre Citoyen de Tracy.

Contrat Canadien National

Il est proposé par l'échevin Vincent P. Farley, appuyé par l'échevin Maurice Berube, que le maire Laurier R. Menard et le greffier Paul Blier soient et

sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Tracy, le contrat en vertu duquel la compagnie des Chemins de Fer Nationaux accorde à la ville de Tracy, l'autorisation de construire une ligne d'égout de 8 pouces de diamètre en dessous de la voie ferroviaire, sur le boulevard Grande Rivière. Cette conduite d'eau servira à fournir l'eau potable à la paroisse et au village de Contrecoeur.

Aviz de motion

L'échevin Adrien Theroux a donné avis qu'à une prochaine séance de conseil, un règlement sera présenté pour la construction des trottoirs dans la ville de Tracy.

Un autre règlement sera présenté pour décréter la construction de bordures de béton ou de trottoirs sur les rues Leclaire, Taché, Larocque, La Plume, Cardin et Lemay d'un emprunt de \$22.000 pour en payer le coût.

Enfin un règlement sera présenté pour décréter que les lots situés aux quatre coins de l'intersection, St-Denis et Chemin St-Roch, soient dorénavant connus et désignés comme secteur de commerce.

CHOCOLATS ou SIROP
CHARLES VERMIFUGES
Si votre enfant souffre de vers, il est préférable d'utiliser Charles Vermifuges. Il est doux, agréable et efficace. Les chocolats ou le sirop Charles Vermifuges aideront à les éliminer.



Le conseil municipal a vendu à l'enchère la salle paroissiale. C'est M. Maurice Cinq-Mars qui en a fait l'acquisition. Elle devra être démantée avant le 1er septembre, sur les terrains de la Meunerie, propriété de l'acheteur.

M. Emile Morel, qui avait un foyer au 2e étage, a déménagé à Trois-Rivières.

En quittant Ste-Hélène-de-Chester où il avait été curé pendant 6 ans, M. l'abbé Norbert Sauvageau a manifesté son admiration pour le travail accompli par le comité des loisirs de cette localité. M. l'abbé Sauvageau a fait un don de \$25 aux responsables de ce comité afin de prouver sa gratitude envers ces responsables.

Une manifestation d'adieu a été organisée par les Filles d'Isabelle de Princeville à l'occasion du départ de Mlle Pauline Fréchette qui entre en communauté chez les RR SS de l'Assomption à Nicolet. Mlle Fréchette faisait partie du cercle depuis près de deux ans et avait pris une part importante dans le travail de plusieurs comités et activités tenues par le mouvement.

Une initiative mise à l'honneur depuis quelques années déjà, à l'Union catholique des Femmes rurales de St-Norbert, a été un nouveau succès en 1964. Les exhibits présentés par Mmes Emile Allaire, Roland Prince, Léo DeBilly et Raymond Lefebvre, des tortes aux pommes, ont été dégustées avec satisfaction par une trentaine de membres présents à la manifestation et qui n'ont pas ménagé leurs félicitations envers les « corbeilles bleues » du cercle.

Dans un autre domaine des Arts ménagers, Mme Henri Laurendeau a mis en étalage une écharpe blanche, et Mme Claude Brunelle a présenté un châle pour bébé. La qualité de ces exhibits a été soulignée de façon particulière par l'assistance.

Pour vos besoins de...
• TAPIS
• PRELATS
• TUILES
MARCHANDISE SECHÉE
Voyez
PAUL LESIEUR
• Draperies.
• Nettoyage de tapis.
• Sablage de planchers.
• Agent des peintures Sico.
ST-GREGOIRE
TEL.: 67



L'Alcan couvre trois fois la distance de la terre à la lune

Que le lecteur se détrompe: l'Alcan ne s'occupe pas de problèmes spatiaux. Pas encore du moins. Le fait est que l'Alcan a produit en 63 ans, dans sa tréfilerie de Shawinigan, assez de câble électrique pour couvrir trois fois la distance de la terre à la lune. C'est assez dire que l'Alcan a les pieds sur terre — et dans le Québec. Preuve: la récente commande de 2.400 milles de câble passée à l'Alcan par l'Hydro-Québec permettra de transporter, en partie, les quelque 33 milliards de Kilowatts-heure annuels que produira, en 1970, l'aménagement hydro-électrique Manicouagan-Outardes. On a récemment commencé à livrer à l'Hydro-Québec les premiers milles de câble destiné à la ligne de transport de ce gigantesque projet.

Fait essentiel et plus que symbolique: le câble est le résultat d'une intense collaboration entre le personnel de l'Hydro-Québec et celui de l'Alcan.

Ce n'est d'ailleurs là, pour l'Alcan, que l'aboutissement heureux d'une longue expérience: dès 1902 l'Alcan produisait le premier câble d'aluminium transporteur d'électricité au Canada — ce câble est toujours en service à Joliette.

Ainsi donc, qui dit Alcan dit aluminium, mais dit aussi: transport de l'électricité. La chose a son importance dans un Québec en plein épanouissement. Pas de transport d'électricité, pas de progrès! C'est là que les circonstances appellent l'Alcan à jouer un rôle essentiel dans la préparation de l'avenir.



Une compagnie canadienne
AU QUÉBEC DEPUIS 65 ANS
Aluminum Company of Canada, Limited